

# LES ÉTAPES SUCCESSIVES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE ET LEUR TEMPORALITÉ



# LES ÉTAPES SUCCESSIVES DE LA VAE ET LEUR TEMPORALITÉ

## Étape 1 : Vous renseigner et être accompagné

DÉLAI ESTIMÉ	MES DÉMARCHES	MON INTERLOCUTEUR
<b>Je n'ai aucune information précise sur la VAE</b>		
<b>Jour J – 10 mois</b>	Rechercher la structure d'information la plus proche de mon domicile.	S'adresser auprès d'un des 5 Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP) auquel votre statut est rattaché*
<b>Jour J – 10 mois</b>	Prendre RDV avec un conseiller.	
<b>Je connais la ou les certifications qui m'intéressent et les organismes certificateurs correspondants</b>		
<b>Jour J – 10 mois</b>	Prendre rendez-vous avec un responsable VAE de l'organisme certificateur pour déterminer quel diplôme ou titre s'adapte à votre expérience. <b>À savoir :</b> la VAE concerne obligatoirement une certification (diplômes, titres et certificats de qualification des branches professionnelles) <a href="#">inscrite au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles)</a> .	Cf. liste certificateurs

\*Sur notre territoire, le CEP (Conseil en évolution professionnel) est assuré par 5 opérateurs qui sont :

ANTHEA RH : spécialisée dans l'accompagnement des personnes salariées du privé (travailleurs indépendants, contractuels privés du public, intérimaires...);

APEC : Accueil et conseil aux cadres et aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ;

CAP EMPLOI : Accueil, conseil et accompagnement vers l'emploi pour les personnes en situation de handicap ;

MISSION LOCALE : Au service des jeunes de 16 à 29 ans ;

PÔLE EMPLOI : Accueil et conseil pour les personnes en recherche d'emploi.

# LES ÉTAPES SUCCESSIVES DE LA VAE ET LEUR TEMPORALITÉ

## Étape 2 : Dépôt du 1<sup>er</sup> dossier de recevabilité

DÉLAI ESTIMÉ	MES DÉMARCHES	MON INTERLOCUTEUR
<b>Jour J – 9 mois</b>	Retirer votre dossier de demande de recevabilité ou livret 1 fourni par l'organisme certificateur qui sera également celui qui délivrera votre diplôme à l'issue de votre démarche ( <b>se reporter à la liste des certificateurs</b> ). Une fois rempli, vous devez <b>renvoyer</b> ce dossier de demande de recevabilité ou livret 1 à ce même certificateur. Il vous faudra également rassembler et joindre au dossier un certain nombre de pièces en fonction de la VAE visée. <b>Attention</b> : Certains diplômes ne sont pas accessibles à la VAE !	Cf. liste certificateurs
<b>Jour J – 8 mois</b>	Renvoyer le premier dossier avec toutes les pièces. Lors de cette étape, votre expérience est vérifiée par des bulletins de salaire, des attestations, des certificats de travail ; elle est ensuite évaluée et validée. <b>Remarque</b> : pour certains diplômes, l'expérience doit être récente.	
<p><b>Si avis de recevabilité favorable (dans un délai de 2 mois maximum après le dépôt du premier dossier auprès de l'organisme certificateur)</b>  <b>Important</b> : il vous est fortement recommandé de vous renseigner auprès de ce même organisme certificateur sur les dates de tenues des jurys, des coûts de votre VAE, de ses possibilités de financements et d'accompagnement (tenues éventuelles de modules de formation pour compléter votre expérience).</p>		
<b>Jour J – 6 mois</b>	Retirer le dossier de validation ou livret 2 auprès de votre organisme certificateur et vérifier la date limite de dépôt de votre dossier réalisé ainsi que les périodes de jury qui auront lieu dans les 12 mois qui suivent.	Cf. liste certificateurs

# LES ÉTAPES SUCCESSIVES DE LA VAE ET LEUR TEMPORALITÉ

## Étape 3 : Préparer la validation

DÉLAI ESTIMÉ	MES DÉMARCHES	MON INTERLOCUTEUR
Jour J – 6 mois	Contacter un prestataire d'accompagnement. <b>Remarque</b> : l'accompagnement peut être réalisé par l'organisme certificateur.	Cf. liste certificateurs
Jour J – 6 mois	Planifier les RDV avec l'accompagnateur.	
Jour J – 6 mois	Planifier mon travail personnel pour la rédaction et la constitution du dossier de validation ou livret 2 retraçant votre expérience professionnelle et faisant état des compétences acquises au cours de votre carrière et en lien direct avec la certification visée dans la VAE.	
Jour J – 3 mois	Remise du dossier de validation.	
Jour J – 3 mois	Préparation au passage devant le jury.	

# LES ÉTAPES SUCCESSIVES DE LA VAE ET LEUR TEMPORALITÉ

## Étape 4 : Évaluation

DÉLAI ESTIMÉ	MES DÉMARCHES	MON INTERLOCUTEUR
Jour J – 1 mois	Vérifier la réception de la convocation pour le passage devant le jury.	
Jour J	<p>Passage devant le jury aux fins de faire évaluer et valider votre livret 2. Le jury est composé d'enseignants et de professionnels qui examineront votre parcours sur la base de votre dossier et de l'entretien.</p> <p><b>Remarque</b> : le jury peut également, en complément, être amené à vous observer en situation de travail.</p> <p>Enfin, le jury vous fait connaître officiellement sa décision quant à l'attribution partielle ou totale de votre demande de VAE ou de son refus.</p>	Cf. liste certificateurs

# LES ÉTAPES SUCCESSIVES DE LA VAE ET LEUR TEMPORALITÉ

## Étape 5 : Post jury

DÉLAI ESTIMÉ	MES DÉMARCHES	MON INTERLOCUTEUR
<b>Si validation partielle</b>		
<b>Dans un délai de 5 ans maximum après jour J</b>	Si l'attribution de votre VAE n'est que partielle, vous devez toutefois savoir que les compétences validées sont définitivement acquises et le jury doit vous indiquer les compétences restant à acquérir par le biais notamment de formation(s) complémentaire(s).	Cf. liste certificateurs